

# Fiche signalétique (MSDS) Peroxyde d'hydrogène 30 %

Date d'impression : juin 2009

## SECTION 1 – Produits chimiques et identification de l'entreprise

Nom MSDS : Peroxyde d'hydrogène 30 %

Date de préparation MSDS: 07-2009, annule 07-2008, 02-2007, 08-2004

Synonymes : Dihydrogen dioxide Hydrogen dioxide Hydroperoxide Hydrogen peroxide

Nom chimique en anglais : Hydrogen Peroxide, nom chimique en espagnol : Peróxido de hidrógeno

Numéros de produits: S021001, S021001-SSNF03, S021001-SSEF03, S021001-SSNF04, S021001-SSEF04, BA-17-0500

Classement canadien du transport des marchandises dangereuses (TDG) : 5.1, 8 PKG Gr II Formule : H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>

PIN (UN# / NA#) : UN2014

Poids moléculaire : 34,01

Classe WHMIS : Classe C (matériau oxydant), Classe E (matériau corrosif).

Fournisseur : Seastar Chemicals Inc, PO Box 2219, 2045 Mills Road West, Sidney, BC, Canada V8L 3S8

Tél. : (250) 655-5880, Téléc. : (250) 655-5888

CANUTEC (CAN) :

(613) 996-6666

## SECTION 2 – Composition/Renseignements sur les ingrédients

CAS #	Nom chimique	Pourcentage	EINECS/ELINCS
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	30-32%	231-765-0
7732-18-5	Eau	Balance	231-791-2

## SECTION 3 – Identification des dangers

### APERÇU D'URGENCE

Liquide transparent incolore avec une odeur pointue et irritante.

DANGER! COMBURANT. PEUT S'ENFLAMMER AU CONTACT DE DIVERSES SUBSTANCES. CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES. NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CONTIENT DES PRODUITS POUVANT CAUSER DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : MUQUEUSES, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, NEZ, SINUS. MATIÈRES CORROSIVE. RISQUE POSSIBLE DE CANCER.

Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement. Éviter tout contact avec des matières combustibles. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.

Voie(s) de pénétration principale(s) : contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation et ingestion.

### Effets potentiels sur la santé

Yeux : Corrosif pour les yeux.

Peau : Nocif par contact avec la peau. Corrosif pour la peau.

Inhalation : Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets cancérogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles. Voir Information toxicologique (section 11)

## SECTION 4 – Premiers soins

**Inhalation** : retirez immédiatement le patient de l'exposition à l'air frais. Effectuez les opérations de respiration artificielle ou la RCR si la respiration est interrompue. Administrez une alimentation en oxygène approuvée si la respiration est difficile. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Téléphonnez à un médecin.

**Peau** : obtenez immédiatement des soins médicaux. Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Enlevez les souliers et les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant de les remettre. Téléphonnez à un médecin

**Yeux** : rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 30 - 60 minutes en tenant les paupières ouvertes pour vous assurer de bien rincer toute la surface touchée. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Ne PAS permettre à la victime de se frotter les yeux ou de les fermer.

**Ingestion** : ne PAS faire vomir. Si la victime est alerte et consciente, donnez-lui de 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Téléphonnez à un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Notes au médecin** : à traiter de façon symptomatique et avec soutien.

## SECTION 5 – Mesures contre les incendies

**Renseignements généraux** : Cette matière augmente les risques d'incendie et peut contribuer à la combustion. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Non disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

**Dangers particuliers d'explosion et d'incendie** : matériau oxydant– contribue à la combustion des autres matériaux. Émet des fumées toxiques lors de feux. Le contact avec d'autres matériaux peut causer un incendie et/ou une explosion.

**Moyens d'extinction** : **Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Non utilisables** : Aucun connu.

**Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Le contact avec des agents fortement oxydants constitue un risque d'incendie et d'explosion.

## SECTION 6 – Mesures de rejet accidentel

**Renseignements généraux** : utilisez l'équipement de protection personnel adéquat tel qu'indiqué à la section 8.

**Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements accidentels de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié à fermeture hermétique pour élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

**Méthode d'évacuation des déchets** : selon les règlements applicables. Évitez l'écoulement.

## SECTION 7 – Manutention et stockage

**Manutention** : lavez à fond après la manipulation. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre. Utilisez avec une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas ingérer ou inhaler.

**Stockage** : stockez dans un endroit bien aéré, frais loin des substances incompatibles, des zones de chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas stocker dans des contenants de métal ou de verre. Ne pas entreposer à l'ensoleillement direct. Ne pas stocker près des substances organiques. Gardez le contenant bien fermé. Le contenant vide peut contenir des résidus dangereux. Ne pas ajouter d'autres matériaux au contenant. Ne pas jeter dans l'égout. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien laver après utilisation. Conforme aux bonnes pratiques de stockage et de manutention. Ne pas permettre de fumer ou de manger lors de la manipulation.

## SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Limites d'exposition

Peroxyde d'hydrogene

ACGIH TLV : TWA: 1 ppm 8 heure/heures.

NIOSH REL : TWA: 1 ppm 10 heure/heures.

OSHA PEL : TWA: 1 ppm 8 heure/heures.

OSHA PEL : TWA: 1 ppm 8 heure/heures.

ACGIH TLV : TWA: 1.4 mg/m<sup>3</sup> 8 heure/heures.

NIOSH REL : TWA: 1.4 mg/m<sup>3</sup> 10 heure/heures.

OSHA PEL : TWA: 1.4 mg/m<sup>3</sup> 8 heure/heures.

OSHA PEL : TWA: 1.4 mg/m<sup>3</sup> 8 heure/heures.

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Mesures techniques :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

**Protection individuelle**

**Yeux :** Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé : masque facial masque facial

**Peau :** L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Corps: Recommandé : Vêtement de protection complet, gants Pieds: Recommandé : Bottes.

**Respiratoire :** Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Recommandé : Masque à gaz. Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

**Mains :** Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Mesures d'hygiène :** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Apparence : de transparent

Odeur : une odeur pointue et irritante

pH : 2 - 4

Pression de vapeur : La plus haute valeur connue est 3.2 kPa (24 mm Hg) (à 20°C) (Peroxyde d'hydrogene).

Vitesse d'évaporation : 0.36 (Eau) comparé à(n-Acetate Butylique =1)

Point d'ébullition : 106°C (222,8°F)

Point de congélation/fusion : -26°C (-14,8°F)

Température de décomposition : aucun renseignement disponible.

Solubilité : soluble dans l'eau.

Gravité/densité spécifique : 1,1 (Eau = 1)

Formule moléculaire : H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>

Poids moléculaire : 34,0147

## SECTION 10 – Stabilité et réactivité

**Stabilité chimique :** Le produit est stable.

**Conditions à éviter :** températures élevées, matériaux incompatibles. Se décompose lorsqu'exposé à la lumière.

**Incompatibilités avec d'autres matériaux :** très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les substances organiques et les métaux. Éviter tout contact avec des matières combustibles. Incompatibilité avec différentes substances. Composés phosphoreux, Acide carboxylique.

**Produits de décomposition dangereux :** O<sub>2</sub>

**Polymérisation dangereuse:** ne se produira pas.

## SECTION 11 – Information toxicologique

### Données toxicologiques

Test	Résultat	Voie	Espèces
DL50	376 mg/kg	Orale	Rat
DL50	910 mg/kg	Orale	Rat
DL50	1518 mg/kg	Orale	Rat
DL50	4060 mg/kg	Cutané	Rat
DL50	1072 mg/kg	Cutané	Souris
Dlmin	1429 mg/kg	Orale	Man
Dlmin	8500 mg/kg	Orale	Child
Dlmin	500 mg/kg	Cutané	Lapin

**Effets chroniques sur les humains :** EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH [Peroxyde d'hydrogene]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [Peroxyde d'hydrogene].

**Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants :** les muqueuses, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, lentille ou cornée, nez/sinus.

**Autres effets toxiques sur les humains :** Très dangereux en cas de contact cutané (corrosif), contact avec les yeux (corrosif), d'ingestion, d'inhalation (action corrosive sur les poumons).

### Effets spécifiques

**Effets cancérogènes :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets mutagènes :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction :** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Sensibilisation

**Ingestion :** Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Inhalation :** Corrosif pour les voies respiratoires.

**Yeux :** Corrosif pour les yeux.

**Peau :** Corrosif pour la peau.

## SECTION 12 – Information écologique

### Écotoxicité :

Espèces	Période	Résultat
Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	24 mg/l
Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	22 mg/l
Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure/heures	26.7 mg/l

**Précautions environnementales :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité des produits de biodégradation :** Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

## SECTION 13 – Considérations d'évacuation

Évacuez conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'état, territoriaux et locaux.

**Élimination des déchets :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.

Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées. L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## SECTION 14 – Information sur le transport

Nom officiel d'expédition : HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION  
Classe de dangers : 5.1, 8 Numéro UN : UN2014 Groupe d'emballage : II

## SECTION 15 – Information sur les règlements

### Fédéraux des États-Unis

Classification HCS : Matière comburante, Matières toxiques, Produit corrosif, Effets sur les organes cibles

#### Règlementations États-Unis :

##### TSCA 8(b) inventaire:

Référence SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Peroxyde d'hydrogène

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Peroxyde d'hydrogène

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Peroxyde d'hydrogène

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Peroxyde d'hydrogène: Risques d'incendie, réactif, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Règlementations d'État : Pennsylvanie RTK: Peroxyde d'hydrogène: (risque pour l'environnement, risque générique pour l'environnement)

Massachusetts RTK: Peroxyde d'hydrogène

New Jersey: Peroxyde d'hydrogène à 30%

#### Canada

SIMDUT (Canada) : Classe C: Substance comburante.

Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Class E: Matières corrosives

LIS ACPE/LNIS ACPE : LIS ACPE: Peroxyde d'hydrogène; Eau

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

#### Réglementation de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers : Corrosif

Mentions de risque : R34- Provoque des brûlures.

Phrases de sécurité : S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Réglementations Internationales

#### Listes internationales :

Australie (NCINAS): Peroxyde d'hydrogène; Eau

Chine: Peroxyde d'hydrogène

Classe maritime de l'Allemagne: Peroxyde d'hydrogène

Japon (METI): Peroxyde d'hydrogène; Eau

Corée (TCCL): Peroxyde d'hydrogène; Eau

Philippines (RA6969): Peroxyde d'hydrogène; Eau

## SECTION 16 – Autres renseignements

Les énoncés inclus aux présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et sont fondés sur des données techniques. Seastar Chemicals Inc croit que ces données sont exactes, mais ne prétend pas qu'elles sont complètes. L'utilisation du produit énoncé ci-dessus est destinée aux personnes possédant les habiletés techniques nécessaires et les installations adéquates pour manipuler ce produit à leurs risques et à leur discrétion. Puisque les conditions et les façons d'utiliser ce produit ne relèvent pas de notre autorité, nous (Seastar Chemicals Inc) ne garantissons pas la qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite à l'égard de l'information et nous n'assumons aucune responsabilité quant au produit ci-dessus ou à son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres suggestions afin de déterminer la pertinence de l'information et de l'utilisation du produit à des fins spécifiques.